

Jour de séance 2

le mercredi 28 novembre 2012

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, l'hon. Dale Graham, souligne la nomination de Ryan Ballak à titre de nouveau greffier adjoint de la Chambre et de greffier aux comités.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Brian Cooke, de Back Bay ; Christopher Davis, de Lincoln; Julie Frigault, de Moncton; Ben Graham, de Jacksonville ; David Kerr, de Fredericton ; Danielle LaPointe, de Kars; Caleb Nunn, de Sydney Mines, en Nouvelle-Écosse; Jack Simpson, de Fredericton; Samuel Titus, de Fredericton.

Les pages suivants reprennent du service : Keenan Cook, de Fredericton ; Kyle Davenport, de Perth-Andover ; Andrew MacDougall, de Burton ; Brigid Wheaton, de Central Blissville.

M. Boudreau accueille à la Chambre Brian Gallant, chef nouvellement élu du Parti libéral. Le premier ministre se joint à M. Boudreau à cet égard.

Le premier ministre accueille à la Chambre David Coon, chef nouvellement élu du Parti vert.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Leonard de faire une longue déclaration de ministre.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Fitch :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier* ;
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;

par l'hon. M. Trevors :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Flemming :

6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*;

par M. Boudreau :

7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

par M. Fraser :

8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

M. Kenny donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois;

attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique;

attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir des compétences en matière d'exploitation minière;

attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers;

attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques;

attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

M. Collins donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que les travaux de remise à neuf de Point Lepreau ont trois ans de retard et dépassent de 1 milliard de dollars le budget ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf, sans que ce dernier prévoie une protection suffisante contre un dépassement aussi excessif des coûts de la part de la société d'État fédérale EACL ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins du gouvernement du Canada que l'indemnisation intégrale du dépassement des coûts à Point Lepreau ;

attendu que l'opposition appuie l'intention du ministre de l'Énergie d'obtenir une indemnisation intégrale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de définir « indemnisation intégrale » et d'expliquer à la population du Nouveau-Brunswick comment le ministre de l'Énergie obtiendra du gouvernement fédéral l'indemnisation intégrale du montant total du dépassement des coûts à Point Lepreau.

M. Arseneault donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre, d'une part, les ministères, les organismes, les sociétés de la Couronne, les conseils et d'autres entités du gouvernement provincial et, d'autre part, Alexander Proudfoot.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la troisième session de la 57^e législature. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5 et 6 sera appelée le vendredi 30 novembre 2012.

La séance est levée à 12 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport pour 2011-2012	(28 novembre 2012) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme et des Parcs pour 2011-2012	(28 novembre 2012).

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

**TROISIÈME SESSION DE LA
57^e LÉGISLATURE, 2012-2013**

**L'HON. GRAYDON NICHOLAS,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 27 novembre 2012

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la deuxième session de la cinquante-septième Assemblée législative de la Province a été déclarée close le 27 novembre 2012, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-septième Assemblée législative de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 27 novembre 2012, à 14 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province à Fredericton, le 1^{er} novembre, en l'an de grâce deux mille douze et en la soixante et unième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*La procureure générale,
Marie-Claude Blais, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Graydon Nicholas*

La troisième session de la 57^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Les gens de notre province sont résilients et fiers. Nous habitons un coin unique et spécial de notre magnifique pays, une province composée de régions diverses et de cultures qui inspirent la fierté, où la population sent une affinité particulière pour le territoire et les eaux qui nous entourent et nous nourrissent tous.

Le discours du trône énonce les programmes et les initiatives que votre gouvernement présentera et mettra en œuvre au cours de l'année qui vient, dans le cadre de son plan pour rebâtir notre province, notre économie et nos collectivités.

En ce début de session, nous accueillons à l'Assemblée législative Hugh J. Flemming à titre de nouveau député de Rothesay et de ministre de la Santé.

Nous félicitons aussi Brian Gallant, de Shediac Bridge, pour son élection à la direction du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, et nos vœux l'accompagnent.

Célébrations

En mai, j'ai eu le grand plaisir de me joindre au premier ministre David Alward et à S.E. le gouverneur général pour accueillir au Canada et au Nouveau-Brunswick Leurs Altesses Royales, le prince de Galles et la duchesse de Cornouailles. Des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick sont venues voir et rencontrer le couple royal à la Base Gagetown et à Saint John le jour de Victoria.

Le mois dernier, 10 autres éminentes personnes du Nouveau-Brunswick ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, ce qui a marqué la 11^e fois que nous rendons hommage à des personnes exceptionnelles de chez nous en leur décernant la plus haute distinction honorifique de notre province.

Les récipiendaires de cette année sont : Calixte Duguay, de Caraquet ; Raymond Fraser, de Fredericton ; Cindy Hewitt, de Hillsborough ; Arthur Irving, de Saint John ; Audrey Lampert, de Moncton ; Raymond Lagacé, d'Atholville ; Salem Masry, de Fredericton ; Philip Sexsmith, de Fredericton ; Ann-Marie Tingley, de Saint John ; Ron Turcotte, de Drummond.

L'Ordre du Canada a accueilli six personnes distinguées du Nouveau-Brunswick. L'hon. Marilyn Trenholme Counsell, ex-lieutenante-gouverneure, est devenue officière de l'ordre ; Denis Losier et Louis LaPierre, de Moncton, Salem Masry, de Fredericton, Jean-Guy Rioux, de Pointe-Brûlée, et feu Kenneth Maybee, de New Maryland, ont été reçus membres.

Un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ont aussi été honorées cette année pour leurs réalisations au service du Nouveau-Brunswick et de notre pays en recevant la Médaille du jubilé de diamant en souvenir du 60^e anniversaire de l'accession au trône de S.M. la reine en tant que reine du Canada.

Au cours de l'année, un certain nombre de militaires du Nouveau-Brunswick ont reçu du gouverneur général David Johnston des décorations pour leur vaillance et leur service méritoire. Le caporal-chef Charles St-Pierre, de Saint-Quentin, a reçu la Médaille de la vaillance militaire, et le lieutenant-colonel Ronald Allan Allison, de Miramichi, l'adjudant Joseph Jacques Friolet, de Bathurst, l'adjudant-chef Joseph Camille Robichaud, de Rexton, et le capitaine de corvette Louis Christian Haché, de Petit-Rocher et de Middle Sackville, en Nouvelle-Écosse, ont reçu la Médaille du service méritoire.

En outre, l'adjudant-chef Jean-Paul Savoie, de Saint John, l'adjudant-chef Wayne Alan Bartlett, l'adjudant-chef Norman James McLanaghan, le capitaine Lorne Joseph André Doucet, l'adjudant-chef Bradley Montgomery et le capitaine Leo Snook, d'Oromocto, ont été nommés membres de l'Ordre du mérite militaire.

Le mois dernier, la cadette adjudante-maître Julie LeBlanc, de Moncton, a reçu l'Épée commémorative du lieutenant-général Walsh de 2012 à titre de cadette de l'armée la plus exceptionnelle du Canada.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue au nouveau commandant du 3^e Groupe de soutien de secteur de la Base des Forces canadiennes Gagetown, le colonel Craig Dalton, et nous rendons hommage à l'inspecteur Richard Wayne Votour, de la GRC de Fredericton, qui a été nommé membre de l'Ordre du mérite des corps policiers.

Corinne Gallant, de Dieppe, a reçu le Prix du gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » pour son travail d'universitaire et de défenseure de l'Acadie ainsi que pour son action pionnière dans le mouvement féministe canadien.

La Médaille de la bravoure a été décernée à Bernard Joseph Blanchard, de Bocabec, pour avoir secouru un homme d'une maison en feu, et au caporal Daniel Richard Melanson, de Saint-Paul et Campbellton, pour avoir sauvé un homme de la noyade dans la baie des Chaleurs.

Le Prix du Gouverneur général pour l'entraide a été remis à Paul-Émile Cormier, de Saint-Antoine, pour son travail visant à promouvoir l'alphabétisation des adultes.

Le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick de 2012 a été présenté au dirigeant communautaire Ralph Thomas, de Saint John, et le Prix des pionniers des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a été remis à la militante des droits des personnes handicapées Lorraine Silliphant, de Fredericton.

La Croix-Rouge canadienne a décerné le Prix humanitaire 2012, région du Nouveau-Brunswick, à Gerry Pond, de Rothesay, pour sa contribution exceptionnelle à la réduction de la pauvreté dans notre région. Lauren Chartrand, de Scotch Lake, a reçu le Prix humanitaire jeunesse de la Croix-Rouge canadienne pour ses efforts de lutte contre l'intimidation.

Les dirigeants d'entreprises Jim Irving, Francis McGuire et feu Neil McKelvey ont été intronisés récemment au New Brunswick Business Hall of Fame en reconnaissance de leur contribution à notre province et à l'économie provinciale.

En littérature, France Daigle, de Moncton, a remporté le Prix littéraire du Gouverneur général, catégorie romans et nouvelles en français, ainsi que le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie et le Prix Champlain, pour son roman *Pour sûr*.

Riel Nason, de Quispamsis, a remporté le Commonwealth Book Prize 2012, région Canada et Europe, et le Margaret and John Savage First Book Award, décerné à l'occasion des Atlantic Book Awards, pour son premier roman, *The Town That Drowned*.

Également aux Atlantic Book Awards, Susan White, de la péninsule de Kingston, a remporté le Ann Connor Brimer Award for Children's Literature, pour *The Year Mrs. Montague Cried*.

Lisa LeBlanc, musicienne de Rosaireville, a reçu le Félix décerné dans la catégorie révélation de l'année à l'occasion du 34^e Gala annuel de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo — l'ADISQ —, qui s'est déroulé à Montréal le mois dernier. Radio Radio est lauréat du Félix décerné dans la catégorie album de l'année - hip-hop.

En outre, Moncton a pour la deuxième fois accueilli les plus talentueux artistes musicaux du Canada atlantique aux East Coast Music Awards 2012. Félicitations aux musiciens et musiciennes du Nouveau-Brunswick qui y ont participé, surtout aux lauréats suivants : David Myles, catégories chanson de l'année et auteur-compositeur de l'année ; Matt Anderson, catégories enregistrement solo de l'année et enregistrement blues de l'année ; George Belliveau, catégorie enregistrement francophone de l'année.

J'ai été fier de présenter récemment le premier Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en soins aux aînés à Gerald Burke et aux Sisters of Charity of the Immaculate Conception, de Saint John, pour souligner les efforts qu'ils ont déployés afin d'améliorer la vie des personnes âgées.

J'ai aussi eu le privilège de rendre hommage à trois des artistes les plus distingués et doués de notre province en leur décernant le Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts : Edith Butler, auteure-interprète pionnière, de Paquetville ; Jean Dohaney, écrivaine prolifique, de Fredericton; David Umholtz, visualiste célèbre, de l'île Deer.

Félicitations à l'athlète olympique Catharine Pendrel, de Harvey Station, ainsi qu'à David Durepos, athlète paralympique de Charters Settlement, qui ont participé respectivement aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de l'été 2012, à Londres. Catharine en était à sa deuxième participation aux Jeux olympiques, et elle s'est classée neuvième à l'épreuve de vélo de montagne; Dave Durepos, médaillé d'or en basket-ball en fauteuil roulant à Londres, a participé à cinq Jeux paralympiques.

En août dernier, le tronçon néo-brunswickois de la Transcanadienne a été désigné l'Autoroute des héros afin d'honorer les sacrifices de nos hommes et femmes militaires et de souligner leur contribution à la liberté ici et partout dans le monde.

Enfin, cette année marque le 30^e anniversaire du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Nous félicitons le conseil, ses membres et les nombreux bénévoles qui travaillent dans toutes les collectivités de notre province en vue d'améliorer l'accessibilité, d'accroître la sensibilisation et de faire tomber les obstacles pour les personnes handicapées du Nouveau-Brunswick.

Condoléances

Nous prenons un moment à la mémoire de Clarence Cormier, ancien député de Memramcook et ancien ministre de l'Éducation. Nous honorons aussi la mémoire de Bruno Bobak, de Fredericton, célèbre artiste du Nouveau-Brunswick, de Claude Picard, d'Edmundston, peintre acadien réputé, et de J. Gordon Petrie, de Fredericton, bien connu comme avocat, défenseur et professeur d'université en matière de droit du travail et de l'emploi.

Rebâtir le Nouveau-Brunswick

Cette année marque le 200^e anniversaire de l'un des tournants décisifs de notre histoire en tant que Néo-Brunswickois et Canadiens, soit la guerre de 1812. Cette guerre, survenue très tôt dans l'histoire de notre province, représente une période où les peuples et les cultures qui composent notre Nouveau-Brunswick se sont ralliés pour défendre leur patrie.

Nous connaissons les exploits du général Brock et l'incendie de la Maison-Blanche, à Washington, mais les gens du Nouveau-Brunswick ont leur propre histoire extraordinaire de courage et de passion liée à la guerre de 1812. Le 104^e Régiment a quitté Fredericton au beau milieu de l'hiver pour entreprendre une marche de 1 600 km afin de se joindre à la bataille pour le Canada et de protéger leurs foyers et leurs terres contre l'invasion.

Nos ancêtres ont fait la longue marche ensemble pendant l'hiver. Par leur persévérance et leur courage, ils nous ont montré la voie. Nous devons

maintenant suivre leur exemple et nous unir dans une cause commune afin de rebâtir notre Nouveau-Brunswick.

En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous avons tous vécu les effets du ralentissement économique mondial des dernières années. Nous avons vécu les pertes d'emplois et les autres changements causés par une croissance économique lente ici et partout dans le monde.

À mesure que le Canada et le reste du monde continuent de se relever du ralentissement, il devient clair que la croissance proviendra non pas de l'extérieur, mais de l'ingéniosité et de l'innovation de notre population et de nos entreprises du Nouveau-Brunswick.

Les éléments qui font de notre province un si bon endroit où vivre en font également un excellent endroit où travailler et bâtir un avenir. Votre gouvernement travaillera de concert avec les collectivités, les entreprises et les entrepreneurs de l'ensemble du Nouveau-Brunswick pour mobiliser les forces et en tirer parti afin de tracer une nouvelle voie pour notre économie et notre province.

La nouvelle voie s'appuiera sur le développement ciblé dans des secteurs stratégiques et sur l'adoption de l'innovation comme principe fondamental de notre économie, de nos collectivités et de nos modes de vie et de travail.

L'innovation fait partie du tissu de notre province et elle est essentielle pour augmenter la productivité dans toutes les régions et dans tous les secteurs de notre économie. L'innovation est aussi indispensable aux efforts continus de votre gouvernement en vue de restructurer le mode de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et de veiller à ce que les contributions fiscales soient dépensées judicieusement et à ce que les services soient fournis efficacement au meilleur prix pour les contribuables.

Comme le premier ministre David Alward l'a dit plus tôt cette année, l'innovation sera la bougie d'allumage de notre économie.

Au cours des 12 prochains mois, votre gouvernement prendra une série de mesures visant à transformer et à rebâtir le Nouveau-Brunswick et à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick la pérennité des services, des programmes et du soutien sur lesquels ils comptent.

À cette fin, votre gouvernement s'emploiera à rebâtir notre économie, à rebâtir les soins de santé, le tissu social et les collectivités et à rebâtir l'appareil gouvernemental et son mode opératoire.

Rebâtir notre économie

La relance et la redynamisation de notre économie constituent la pierre angulaire du plan de votre gouvernement pour rebâtir le Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a écouté. Vous lui avez dit qu'il doit se concentrer en vue d'inciter plus de gens du Nouveau-Brunswick à rester ici et à revenir au bercail, au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit aussi fournir à

un plus grand nombre d'entreprises des outils pour les aider à réussir, à prendre de l'expansion ici et à exporter à l'échelle mondiale pour qu'elles puissent recruter plus de personnel.

En conséquence, votre gouvernement a publié en mai *Partenaires dans la croissance : Plan d'action de développement économique*. Le plan d'action jette les bases de la croissance économique au Nouveau-Brunswick et définit le rôle du gouvernement dans le soutien et la stimulation d'une économie prospère, axés sur six secteurs clés : technologie de l'information et des communications; biosciences; fabrication industrielle; aérospatiale et défense; bois à valeur ajoutée; produits alimentaires à valeur ajoutée.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement commencera à mettre en œuvre un **programme d'action en matière d'innovation**, élaboré avec l'apport du secteur privé et inspiré de réussites réelles dans les quatre coins du monde. Ce programme d'action sera axé sur trois volets : la **constitution du Conseil de recherche et d'innovation**, l'**expansion de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick** et une collaboration accrue avec les parties prenantes et groupes qui sont prêts à investir dans notre économie et dans l'environnement de l'innovation, y compris des partenaires fédéraux, l'industrie et le monde universitaire.

Votre gouvernement veut par ailleurs remercier le gouvernement fédéral de son engagement récent à maintenir la présence du Conseil national de recherches, tant à Moncton qu'à Fredericton. La collaboration continue avec le CNRC est un aspect important de notre plan en matière d'innovation pour l'avenir.

Le Conseil de recherche et d'innovation prodiguera des conseils sur les politiques publiques et supervisera un des plus grands investissements provinciaux de notre histoire dans le domaine de l'innovation. Le conseil, dont les membres seront des représentants du gouvernement, des établissements postsecondaires et de l'industrie, sera coprésidé par le premier ministre et un représentant du secteur industriel.

Votre gouvernement prendra appui sur le succès de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, laquelle travaillera avec l'industrie et les établissements de recherche pour devenir le catalyseur de l'intensification des activités de recherche et d'innovation dans l'ensemble de notre province. La fondation concentrera ses efforts sur nos secteurs clés du développement économique.

Votre gouvernement croit que les gens du Nouveau-Brunswick ont les compétences, la passion et la volonté nécessaires pour faire de la province l'une des instances les plus novatrices du monde. Nous le pouvons, car nous y sommes déjà parvenus. Nous pouvons accomplir d'autres magnifiques réalisations ensemble, et nous le ferons.

Afin de mieux positionner le gouvernement pour mettre l'accent sur la relance de notre économie, le nouveau **Comité ministériel sur l'emploi et l'économie** sera constitué.

Le comité surveillera le rendement économique et, au besoin, recommandera des rajustements de l'orientation et des principes directeurs du gouvernement par la mise au point de politiques et de programmes économiques novateurs qui dégagent et améliorent les perspectives d'affaires et d'emploi.

La collaboration avec les collectivités en vue de favoriser la création d'emplois et la croissance économique est au cœur de la vision de votre gouvernement pour rebâtir l'économie du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont demandé plus de pouvoirs décisionnaires locaux, et votre gouvernement habilite chaque région en ce sens en décentralisant les pouvoirs décisionnels sur les programmes à l'intention des petites et moyennes entreprises grâce à la création de cinq bureaux régionaux. Ces bureaux de district ouvriront leurs portes le 1^{er} avril.

Les bureaux de district, appuyés par des bureaux satellites qui couvriront tous les secteurs de la province, collaboreront avec les petites entreprises pour donner suite à des possibilités stratégiques d'investissements en capital, de démarrage et d'expansion d'entreprises, de diversification, d'innovation et d'augmentation de la productivité. Votre gouvernement veut appuyer nos petites entreprises et les encourager à créer plus d'emplois.

Comblant les déficits de compétences et faire en sorte que la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick possède les compétences voulues pour le marché du travail continuent d'être une priorité fondamentale de votre gouvernement. Pour rebâtir le Nouveau-Brunswick, la capacité de nos ressources humaines et la présence d'une population active compétente et compétitive à l'échelle mondiale joueront un rôle essentiel. Votre gouvernement lancera aussi cette année une **stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre** pour appuyer le Plan d'action de développement économique.

Votre gouvernement, malgré l'austérité budgétaire dont il fait preuve depuis son arrivée au pouvoir, continue d'investir dans notre ressource la plus importante : notre population. Le renforcement et la diversification de notre économie reposent sur l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée. Nos universités et nos collèges communautaires s'avèrent indispensables au succès présent et futur de notre province.

Votre gouvernement poursuivra ses efforts visant l'édification d'une société égalitaire et inclusive, où femmes, hommes, filles et garçons peuvent se réaliser pleinement et ainsi contribuer à la croissance et à la prospérité de notre province. Cette année, une étape importante a été franchie, car, pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, les femmes constituaient 50 % de la main-d'œuvre. La sécurité économique des femmes demeure une préoccupation, et le gouvernement continuera à remplir ses engagements actuels à l'égard de l'équité salariale.

L'année dernière, votre gouvernement a annoncé la création d'un comité directeur chargé d'élaborer un **Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap**. Le rapport ambitieux du comité, qui a été déposé en mai durant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes

handicapées, énonce un plan de changement de culture visant à aider les personnes handicapées à se réaliser pleinement au travail. Votre gouvernement examine actuellement les recommandations formulées dans le rapport et signale avec plaisir qu'il a amorcé la mise en œuvre de la stratégie.

Votre gouvernement a réalisé des progrès importants afin de mettre en œuvre le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick, rendu public il y a un peu plus d'un an seulement. Les 20 mesures seront pleinement mises en œuvre d'ici à la fin de 2014.

Les mesures du plan directeur de l'énergie portent principalement sur l'entière mise à profit des nouvelles possibilités énergétiques, ainsi que sur la manière proactive de faire face aux défis énergétiques clés et de tenir compte de la rétroaction de la population et des parties prenantes. Un certain nombre de mesures sont déjà achevées, et plusieurs autres le seront en 2013, dont le regroupement d'Énergie NB au moyen de modifications de la *Loi sur l'électricité*, ainsi que la restructuration du marché de l'électricité au moyen du transfert de la fonction d'exploitant du réseau à l'entreprise de service public.

Le 23 novembre, la remise en service commercial de Point Lepreau a marqué l'aboutissement des travaux de remise à neuf. Ces travaux ont été menés à terme malgré un retard de plus de trois ans et d'importants dépassements de coûts.

Votre gouvernement indique depuis le début qu'il croit fermement qu'il ne devrait pas porter la responsabilité des dépassements de coûts liés aux travaux et qu'il épuiserait toutes les options afin d'obtenir une indemnisation pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Par suite de l'achèvement des travaux, votre gouvernement est d'avis qu'Énergie NB peut maintenant évaluer les meilleures options afin d'obtenir une indemnisation et il exhortera Énergie NB à former le recours qui s'impose.

Le Nouveau-Brunswick est depuis longtemps producteur de pétrole et de gaz. Les gens de notre province dépendent maintenant du gaz naturel, que ce soit directement pour l'énergie ou indirectement pour nos biens et services de consommation. Si les prévisions de volume potentiel sont exactes, le gaz naturel pourrait chauffer pendant plusieurs centaines d'années tous les foyers de notre province et donner un important avantage concurrentiel à notre économie. Qui plus est, le gaz naturel pourrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les produits pétroliers importés qui nous servent actuellement à produire de l'électricité.

De récents dialogues publics sur le sujet ont abouti à la même conclusion : un moratoire complet sur l'exploration limiterait les possibilités d'activités de recherche visant à déterminer si le gaz de schiste est une option viable pour le Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement entend continuer à chercher des possibilités de plus vastes travaux scientifiques liés à l'exploration du gaz de schiste et y donner suite.

Dans la foulée des travaux de Louis LaPierre et de ceux de D^{re} Eilish Cleary, votre gouvernement a engagé les citoyens du Nouveau-Brunswick sur la question de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel. Ces travaux, ainsi que d'autres analyses, contribueront à tracer les fondements en vue de l'exploitation des ressources de gaz naturel de notre province de manière sûre et responsable. Votre gouvernement convertira en actions les connaissances acquises, en élaborant un **plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel**, qui façonnera une vision pour notre secteur des ressources naturelles.

Les secteurs des biosciences et des produits alimentaires à valeur ajoutée misent sur les activités d'un grand nombre de nos compagnies de production alimentaire traditionnelle, et votre gouvernement prévoit que la croissance économique reposera en grande partie sur la diversification des activités actuelles dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture.

Votre gouvernement favorisera activement la croissance dans les **secteurs des biosciences et des produits alimentaires à valeur ajoutée** en appuyant, d'une part, la recherche-développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et, d'autre part, les compagnies cherchant à se diversifier dans ces secteurs prioritaires.

Votre gouvernement travaillera avec des parties prenantes pour négocier des améliorations aux programmes mixtes fédéraux-provinciaux-territoriaux de **Cultivons l'avenir 2**, qui favoriseront des investissements stratégiques pour donner forme à une économie agricole solide et diversifiée.

En réponse à la volonté qu'a l'industrie d'accroître la **production de bleuets** dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement insiste davantage sur le repérage de terres propices et sur la détermination de l'infrastructure requise pour intensifier la culture du bleuet.

Votre gouvernement s'est engagé à **faire la promotion de produits alimentaires des collectivités locales** auprès de la population, des touristes et des entreprises en exécution de sa stratégie pour faire croître le secteur agroalimentaire à valeur ajoutée. Votre gouvernement prendra appui sur les efforts à cet égard à la faveur d'initiatives visant la promotion des avantages de choix alimentaires sains.

L'expansion accrue de l'élevage des crustacés et des mollusques présente à la côte Est de la province une excellente perspective de développement économique à mesure qu'augmente la demande à l'exportation d'huîtres fraîches du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de promouvoir les produits de la mer du Nouveau-Brunswick sur des marchés stratégiques à l'échelle internationale afin d'améliorer et de diversifier les perspectives d'exportation de notre secteur des produits de la mer.

La santé du poisson est reconnue comme élément crucial du succès à long terme de l'industrie aquacole. Votre gouvernement continuera de travailler avec l'industrie, avec d'autres gouvernements et avec des établissements

de recherche dans la région de l'Atlantique afin d'assurer une **approche harmonisée de la lutte contre les maladies et les parasites**.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement continuera d'investir dans la nouvelle technologie afin que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file novateur dans la conservation des ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles équipe le personnel sur le terrain d'appareils mobiles, ce qui lui permet de passer beaucoup plus de temps à patrouiller nos forêts et nos plans d'eau et à protéger nos ressources naturelles.

Votre gouvernement est engagé à protéger le réseau de sentiers de loisirs de notre province, tant pour les gens du Nouveau-Brunswick que pour les touristes. La **politique sur l'utilisation des sentiers** du Nouveau-Brunswick sera examinée afin de rendre les sentiers plus accessibles aux véhicules non motorisés, aux véhicules motorisés et pour diverses activités.

En collaboration avec des clubs locaux, votre gouvernement prendra des mesures pour renforcer la viabilité de **l'industrie et du sport du véhicule tout-terrain**, qui sont en pleine croissance au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a comme engagement de faire croître le secteur des croisières au Nouveau-Brunswick. Une **stratégie en matière de croisières pour le nord du Nouveau-Brunswick** est en voie d'élaboration afin de déterminer les éventuels ports d'escale et les parties prenantes clés de la région qui la mettront en œuvre.

Votre gouvernement est en outre engagé à appuyer une étude de faisabilité sur l'aménagement du port de Saint John en **port d'attache des navires de croisière**. La réalisation du projet permettrait à la province de se tailler une plus grande part du marché des croisières et de continuer à faire croître cette industrie en expansion pour le bénéfice économique de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick instaureront un **service de réservation en ligne des emplacements de camping**, qui aidera les visiteurs à mieux planifier leurs séjours et à avoir un meilleur accès à nos parcs.

Votre gouvernement continuera de travailler en partenariat avec les Premières nations et le gouvernement fédéral afin de faire avancer le cycle actuel de **négociations tripartites**. Ces négociations se traduiront par une meilleure qualité de vie pour les gens des Premières nations au Nouveau-Brunswick et contribueront à bâtir une économie plus forte.

En juin, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a annoncé la création d'un **Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique** en vue d'élaborer des stratégies pour renforcer la population active de la région. Le partenariat prévoit six priorités provinciales sur lesquelles nos gouvernements collaboreront. Ces priorités sont : les mesures pour attirer des immigrants, l'apprentissage, les projets majeurs, les petites et moyennes entreprises, les programmes fédéraux et l'information sur le marché du travail.

Les employeurs du Nouveau-Brunswick ont de plus en plus recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral. Les travailleurs étrangers temporaires sont depuis longtemps reconnus comme un groupe d'employés particulièrement vulnérables. Votre gouvernement procédera à un examen officiel et mènera des consultations en vue d'élaborer de **nouvelles règles en matière de recrutement et de protection des travailleurs**.

Les règles en matière de sécurité au travail doivent s'adapter à l'évolution des milieux de travail. Votre gouvernement déposera des **modifications de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail** pour renforcer les exigences actuelles visant les politiques d'hygiène et de sécurité dans certains milieux de travail, préciser les exigences en matière de formation des nouveaux travailleurs et préciser et moderniser les exigences de signalement des accidents et incidents en milieu de travail.

Le va-et-vient efficace des marchandises et des personnes est essentiel pour ce qui est de muscler et de dynamiser l'économie. Votre gouvernement continuera d'investir dans l'infrastructure stratégique des transports dans l'ensemble de la province et demeure concentré sur l'entretien de notre réseau de transport actuel. Les détails du **budget de capital** triennal de votre gouvernement seront déposés à l'Assemblée législative au cours de la session.

Dans l'économie mondiale intégrée, nous avons plus que jamais besoin d'une formule cohérente et ciblée pour ouvrir des débouchés commerciaux internationaux. Dans les mois à venir, votre gouvernement dévoilera une nouvelle **stratégie commerciale mondiale** visant trois objectifs : augmenter le nombre d'exportateurs, ajouter de la valeur à nos exportations et diversifier nos marchés géographiques pour tirer profit des nouveaux débouchés.

Le Nouveau-Brunswick est la province du Canada la plus axée sur l'exportation. Nous vendons environ 80 % de tout ce que nous produisons à des clients extraprovinciaux, et nos exportateurs veulent percer de nouveaux marchés pour leurs produits et services. Votre gouvernement reconnaît l'importance des accords commerciaux dans l'aménagement d'un accès prévisible aux marchés extérieurs au moyen de systèmes de règles et d'obligations dont sont convenues les parties.

Le Nouveau-Brunswick appuie le programme global de libre-échange du Canada, y compris les négociations commerciales en cours avec l'Union européenne, le Partenariat transpacifique — PTF —, l'Inde et le Japon. En outre, des négociations sur le libre-échange avec la Chine et le Brésil sont censées commencer dans un proche avenir.

Les négociations sur l'**Accord économique et commercial global — AECG — entre le Canada et l'Union européenne** donnent aux responsables provinciaux et territoriaux l'occasion de participer pour la première fois à des négociations commerciales internationales. Les responsables du Nouveau-Brunswick sont des membres actifs de la délégation canadienne. Leur participation garantit que tout engagement pris par le Canada tiendra compte des intérêts et des opinions ici dans la province. En fin de compte,

votre gouvernement acceptera seulement un accord commercial qui soit dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement aura le plaisir d'assister à l'achèvement du prolongement d'une piste à l'Aéroport international du Grand Moncton, qui permettra l'implantation de services spécialisés de fret aérien international à l'aéroport.

Afin de réaliser des gains d'efficience et d'accroître la compétitivité de l'industrie du camionnage, votre gouvernement continuera d'harmoniser et de rationaliser les formalités applicables à l'industrie du camionnage. Il s'agit notamment de l'harmonisation des conditions relatives au mouvement des trains routiers entre la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario, de l'achèvement de la phase 1 de l'élaboration d'un système de délivrance en ligne de permis spéciaux de déplacement ainsi que de l'analyse des exigences relatives à la création d'un système de prédédouanement des véhicules.

Votre gouvernement déposera des modifications du régime actuel de réglementation des **transporteurs routiers publics**, afin qu'un cadre convenable équilibre la compétitivité de l'industrie du transport interurbain par autocar et les besoins des voyageurs.

Rebâtir les soins de santé, le tissu social et les collectivités

Rebâtir notre système de soins de santé pour qu'il soit abordable et viable et qu'il fournisse les soins dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, dans la langue de leur choix, est au cœur des efforts visant à rebâtir le Nouveau-Brunswick.

Les soins de santé représentent un des services les plus visibles et les plus importants que le gouvernement fournit à sa population. Le mode de financement des soins de santé et de prestation des services touchent la vie des gens du Nouveau-Brunswick, peu importe leur lieu de résidence.

Votre gouvernement sait que les palliatifs et les réductions arbitraires de services ne sont pas une solution à long terme afin que nous ayons pour les générations futures un système de soins de santé solide et viable.

Manifestement, les défis que posent une population vieillissante et l'augmentation en flèche des coûts des soins de santé sont démesurés par rapport à notre capacité de payer les services que les gens du Nouveau-Brunswick veulent et dont ils ont besoin. Si nous n'agissons pas maintenant afin de rebâtir notre système de soins de santé, nous pourrions perdre ce système public et universel de soins de santé auquel nous tenons beaucoup.

Votre gouvernement continue aussi de progresser dans l'exécution de ses engagements en matière de soins de santé. Au cours de l'année qui vient, d'autres nouvelles seront annoncées quant au **Plan d'action pour la santé mentale**, à la **Stratégie globale sur le diabète** et au **Cadre des soins de santé primaires**. En outre, le nouveau **Plan provincial de la santé, étalé sur cinq années**, sera élaboré et mis en œuvre en 2013.

Par ailleurs, un plan d'action quinquennal ayant pour objet de rendre la prestation des services de santé plus équitable sera rendu public.

Plus d'un quart des gens du Nouveau-Brunswick n'ont aucune assurance applicable aux médicaments sur ordonnance, et le coût de la pharmacothérapie peut se révéler prohibitif pour un grand nombre de familles. Votre gouvernement a comme engagement de veiller à ce qu'un **régime néo-brunswickois d'assurance médicaments** aide les gens du Nouveau-Brunswick à se permettre les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. Votre gouvernement ira de l'avant avec des recommandations pour que l'assurance médicaments soit plus accessible aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Communautés saines et inclusives centrera fortement son attention sur les politiques sociales, en plus de superviser les programmes de sport et de mieux-être. Une responsabilité clé du nouveau ministère sera de jouer un rôle mobilisateur interministériel auprès des partenaires et organismes communautaires qui contribuent collectivement à donner suite aux engagements gouvernementaux visant les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes qui vivent dans la pauvreté. Aussi, un **Comité ministériel sur les communautés saines et inclusives** sera constitué afin d'assurer aux importants groupes en question une structure de reddition de comptes au sein du gouvernement.

La **Stratégie de mieux-être** sera évaluée pour mesurer les progrès de sa mise en œuvre dans les écoles, les collectivités, les milieux de travail et à la maison. De plus, l'évaluation cernera les possibilités de renforcer l'impact de la stratégie sur des groupes clés tels que les personnes âgées, de réduire la pauvreté et de favoriser l'inclusion.

La population du Nouveau-Brunswick connaît une évolution démographique sans précédent. Il est prévu que le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera radicalement au cours des 25 prochaines années. Nous savons tous que les personnes âgées apportent beaucoup à leur famille, à leur collectivité et à leur province, de sorte qu'il est essentiel pour nous d'investir dans le vieillissement en santé.

Plus tôt cette année, votre gouvernement a constitué un groupe d'experts chargé d'étudier les défis et les possibilités qui pourraient se présenter au cours des 10 prochaines années, afin d'aider le gouvernement à se préparer au vieillissement de notre population au Nouveau-Brunswick. Depuis plusieurs mois, le Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés... Vivre en santé et bien vieillir travaille assidûment à la formulation de **recommandations sur le vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick**.

Il s'agit de recommandations novatrices qui guideront le gouvernement au titre des investissements dans le développement et les services communautaires afin d'aider les personnes âgées à vivre une vie active et saine.

De plus, votre gouvernement consultera les personnes âgées en vue d'établir une **Charte des aînés** précisant comment ces derniers seront traités avec compassion et respect lorsqu'ils recevront des services du gouvernement.

Afin que votre gouvernement et les fournisseurs de services assurent des services compatibles avec l'objet de la Charte des aînés, des modifications de la *Loi sur l'Ombudsman* seront déposées en vue d'étendre les pouvoirs de l'ombudsman pour inclure les services aux personnes âgées financés par le gouvernement et pris en charge par des tiers fournisseurs de services, tels que les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux, les foyers de soins spéciaux spécialisés pour les personnes atteintes de démence et les services de soutien à domicile.

Votre gouvernement facilitera aussi le maintien de l'indépendance des personnes âgées en établissant la **ligne de téléassistance 1 800 NOSAINÉS** à l'intention des personnes de plus de 65 ans qui cherchent des renseignements et des services du gouvernement.

Votre gouvernement reconnaît les défis auxquels devra faire face notre futur marché du travail et la nécessité de mobiliser tous les gens du Nouveau-Brunswick faisant partie de la population active. Le ministère du Développement social et celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'emploient à instaurer des **modalités de prestation homogène pour les bénéficiaires d'aide sociale**. Le projet permet de rehausser la collaboration et de fournir aux bénéficiaires plus de services d'emploi tout en répondant mieux aux besoins du marché du travail.

Votre gouvernement a mis les élèves et les écoles au tout premier plan en instaurant de nouveaux districts scolaires conçus pour aider tous les enfants au Nouveau-Brunswick à s'épanouir pleinement et en renforçant la culture de collaboration dans le système d'éducation.

La réorganisation est le fruit d'une collaboration. Les nouveaux districts et centres d'appui à l'apprentissage sont maintenant en pleine activité grâce au dévouement des membres du personnel des écoles, des districts et du ministère. Votre gouvernement est convaincu que les changements créeront le milieu qu'il faut pour faire de nos élèves des diplômés qui posséderont les compétences nécessaires pour bâtir une économie plus forte au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement est fier de continuer à s'associer à l'Initiative en matière d'apprentissage, intitulée Apprendre : Un projet collectif. Un forum provincial historique, tenu récemment, a réuni des chefs de file de tous les secteurs et de tous les coins de notre province. De nombreux engagements ont été pris en vue de maintenir la concertation. Ces engagements constitueront les assises d'un plan d'apprentissage ayant pour objet de changer notre culture et de transformer le Nouveau-Brunswick en **province par excellence de l'apprentissage au Canada**.

Votre gouvernement, guidé par des spécialistes et en collaboration avec ses partenaires, mettra en œuvre une **stratégie intégrée de formation en matière d'autisme** pour qu'un plus grand nombre d'enseignants et d'enseignantes, d'aides-enseignants et d'autres membres du personnel de soutien aient accès à une formation sur les interventions fondées sur les résultats pour fournir de meilleurs services à nos enfants d'âge préscolaire et à nos élèves d'âge scolaire ayant un trouble du spectre autistique.

Votre gouvernement travaillera avec des partenaires et des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau **mode de résolution des conflits** pour notre système scolaire, qui prévoira un mécanisme de discussion ouverte entre les parents et les éducateurs et éducatrices.

Votre gouvernement créera deux **réseaux provinciaux de la petite enfance**, ainsi que des réseaux de la petite enfance au palier local, afin de mieux intégrer dans nos collectivités et nos écoles les services aux enfants d'âge préscolaire. Votre gouvernement travaillera de concert avec ses partenaires communautaires afin d'accroître la capacité des garderies d'offrir des services inclusifs.

Une société égalitaire et inclusive, c'est aussi une société en sûreté. La violence contre les femmes et les filles continue d'être un problème prioritaire pour votre gouvernement. Plus tôt cette année, les ministres des provinces de l'Atlantique délégués à la condition de la femme ont lancé une **initiative sur les médias sociaux** pour doter les filles et leurs parents des outils nécessaires à l'utilisation sécuritaire des médias sociaux.

Votre gouvernement continuera de travailler avec ses nombreux partenaires communautaires, y compris les communautés autochtones, afin de sensibiliser les gens à la question de la **violence contre les femmes** et d'améliorer les interventions et les soutiens pour les victimes de violence. Votre gouvernement examinera des façons de faire participer les hommes et les garçons afin de panser cette plaie sociale.

Le bilinguisme officiel est l'un des éléments qui définit le Nouveau-Brunswick. En tant que gouvernement de la seule province officiellement bilingue au Canada, nous demeurons engagés à l'atteinte de l'égalité réelle entre les deux communautés linguistiques officielles. Durant la dernière année, un processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* a été entamé. Un comité spécial bipartite de l'Assemblée législative a consulté la population de la province au cours des derniers mois et déposera son rapport durant la session.

Votre gouvernement tiendra compte des recommandations du comité spécial afin de déterminer comment progresser en matière de bilinguisme officiel. Votre gouvernement est engagé à **déposer un projet de loi** en ce sens en 2013.

La politique sur l'**obligation de consulter** du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été adoptée il y a un an. Le Secrétariat des affaires autochtones continue de favoriser la formule coordonnée du guichet unique en matière d'obligation de consulter, en fournissant des renseignements, une orientation et un appui aux organismes et ministères provinciaux, aux entreprises, aux experts-conseils, aux Premières nations, aux organisations autochtones et à d'autres.

Le secteur culturel est un facteur économique et social important de notre histoire et de notre succès en tant que province.

Le travail sur le **renouvellement de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick**, engagement énoncé dans la plateforme électorale et initiative de renouvellement du gouvernement, est bien amorcé. La politique culturelle renouvelée et un plan d'action corrélatif seront adoptés au début de 2013.

Au cours des prochains mois, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture procédera à l'**inventaire des installations culturelles**, qui, une fois achevé, constituera un répertoire des infrastructures et des lieux culturels. Les données recueillies serviront aussi à créer un portail Web culturel, guichet unique donnant accès à de l'information sur les installations artistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a comme engagement de maintenir l'identité linguistique exceptionnelle du Nouveau-Brunswick comme unique province officiellement bilingue du Canada. Afin de souligner l'importance d'établir un équilibre dans nos efforts visant à attirer des immigrants, un **Plan stratégique sur l'immigration francophone** sera élaboré afin d'accroître le nombre d'immigrants francophones au Nouveau-Brunswick.

Des améliorations de la **stratégie provinciale en matière d'immigration**, faisant suite aux modifications récentes des règlements nationaux sur l'immigration, permettront aux immigrants au Nouveau-Brunswick d'avoir accès aux outils et au soutien nécessaires pour prospérer dans notre province.

Le printemps dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre de changements importants dans le **programme d'assurance-emploi** — l'AE — au cours de l'année qui vient. Votre gouvernement a constitué un comité chargé d'étudier les changements imminents, dont les travaux ont indiqué la voie à suivre par le gouvernement pour obtenir des précisions et soulever des préoccupations concernant ces changements. Cet itinéraire est fructueux, comme en témoignent les changements que le gouvernement fédéral a apportés récemment au projet pilote Travail pendant une période de prestations.

Votre gouvernement continue d'exhorter le gouvernement fédéral à faire preuve d'une transparence accrue à l'égard des changements imminents de l'AE et continuera de rencontrer ses homologues fédéraux afin de représenter et de défendre notre province et sa population.

Dans sa plateforme, votre gouvernement s'est engagé à améliorer le recyclage au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de l'initiative, quatre nouveaux produits sont ajoutés au **programme provincial de responsabilité élargie des producteurs** : les huiles usées, le liquide de refroidissement, les appareils électroniques ainsi que, d'une part, les pneus de route et, d'autre part, les pneus hors route surdimensionnés. Une telle approche évite non seulement que ces produits se retrouvent dans les décharges de la province, mais encourage aussi les fabricants à proposer des produits plus écologiques.

Votre gouvernement fera participer le public ainsi que les groupes environnementaux, le monde des affaires et d'autres secteurs à l'élaboration d'un

plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques afin de réduire davantage les gaz à effet de serre et d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques.

Votre gouvernement a terminé ses consultations au sujet du **programme de permis de conduire progressif** et présentera des changements.

Ayant reconnu les risques continus liés aux graves intempéries et conditions météorologiques, votre gouvernement se lancera dans un effort de collaboration en vue d'élaborer une **stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation**. Cette stratégie tirera la leçon des expériences vécues, y compris celle de l'inondation qui a eu lieu dans la région de Perth-Andover et de Tobique plus tôt cette année. Elle sera utile à toutes les régions de la province afin de réduire les risques à la vie et aux biens dans l'avenir.

Rebâtir l'appareil gouvernemental

Depuis deux ans, votre gouvernement s'emploie à examiner et à redéfinir le mode de fonctionnement de l'appareil gouvernemental ainsi que les façons d'améliorer la prestation des services et l'exécution des programmes dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, et ce, à un coût moindre pour les contribuables.

Votre gouvernement a cerné des gains d'efficience dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, et les récentes restructurations des ministères visent à fournir des programmes et services meilleurs et plus ciblés à un coût abordable pour nous tous.

Cependant, renouveler et rebâtir l'appareil gouvernemental n'est pas l'affaire d'un seul exercice financier : c'est un engagement à améliorer constamment les procédés, à les remettre en question et à songer aux façons de les perfectionner. En clair, rebâtir l'appareil gouvernemental, c'est changer la culture des pouvoirs publics et s'efforcer de rendre leurs interventions les plus pertinentes et efficaces possibles pour la population, dans la limite de nos moyens.

L'automne dernier, votre gouvernement a présenté un **plan d'action sur la gouvernance locale**, dont l'objectif fondamental est la viabilité à long terme des collectivités du Nouveau-Brunswick.

Des possibilités accrues de fournir des services locaux et régionaux efficaces sont au coeur du plan d'action. Les nouvelles commissions de services régionaux étant constituées dans l'ensemble de notre province, votre gouvernement désire souligner les bons offices des membres, passés et présents, des conseils d'administration des commissions régionales de gestion des matières usées solides et des commissions d'aménagement de district. Votre vision, votre travail et votre dévouement ont créé une fondation solide sur laquelle bâtir l'avenir.

Le plan d'action sur la gouvernance locale revêt de nombreux aspects, et votre gouvernement aura le plaisir de présenter un certain nombre de mesures importantes au titre de ce plan au cours de l'année. Votre gouver-

nement est engagé à créer, parmi les autres mesures clés, un **nouveau mode de prestation régionale des services collectifs**, et cet engagement sera rempli au cours de l'année qui vient.

La nouvelle *Loi sur la prestation de services régionaux* a été sanctionnée au printemps, et les **nouvelles commissions de services régionaux** du Nouveau-Brunswick sont censées commencer leurs activités en janvier 2013. Ces commissions, qui remplaceront les 12 commissions de gestion des matières usées solides et les 12 commissions d'aménagement de district, aideront les collectivités à communiquer, à collaborer et à établir des plans régionaux visant la prestation efficace de services.

Les commissions assureront des services aux collectivités et seront régies par celles-ci, ce qui suscitera une reddition de comptes directe aux contribuables, et permettront aux collectivités de travailler ensemble et de partager des services pour répondre à leurs besoins communs.

Une économie provinciale solide repose sur des économies locales et régionales solides. Les particuliers, les collectivités et les entreprises de l'ensemble de notre province appuient une politique financière équitable et cohérente et en profitent. En ce sens, votre gouvernement déposera un projet de loi pour établir la première d'une série progressive de mesures pour **l'équité de la fiscalité et de l'évaluation**.

Le mode de financement provincial actuel, par subvention sans condition, a été mis au point il y a plus de 40 ans. Bien que l'intention ait toujours été d'assurer aux collectivités une répartition équitable du subventionnement sans condition tenant compte de leurs diverses capacités de lever des impôts à l'échelle locale, la répartition de la subvention sans condition devient de plus en plus inéquitable et est éloignée de son objet véritable.

Il s'agit d'un défi de longue date, et votre gouvernement agira à cet égard en déposant un projet de loi portant application d'une **formule de répartition juste et équitable**, laquelle remplacera le programme de subvention sans condition conformément au principe de la péréquation et conférera aux collectivités une mesure de stabilité et de prévisibilité.

Votre gouvernement reconnaît que, pour accroître l'autonomie et la reddition de comptes dans les collectivités, il est souhaitable et convenable que les décisions soient prises à l'échelle locale et régionale.

Un aspect fondamental du plan d'action sur la gouvernance locale est que votre gouvernement fait en sorte que toute nouvelle loi à l'appui du plan d'action est élaborée en tenant compte de tels objectifs. La prochaine étape clé de modernisation des lois sur la gouvernance comportera un processus de collaboration qui servira à établir l'orientation des politiques comme premier pas important vers une **nouvelle législation sur l'aménagement et la gouvernance locale**.

La viabilité communautaire est l'un des objectifs principaux de votre gouvernement. Pour les communautés qui veulent évaluer leur viabilité à long terme et faire des choix à cet égard, votre gouvernement déposera un projet de loi visant à **améliorer le modèle actuel des communautés rurales**

et prendra des mesures afin de moderniser les modalités de restructuration.

Une **culture d'amélioration continue et de mesure du rendement** est en cours d'instauration au sein des services publics du Nouveau-Brunswick afin d'accroître la rigueur et la discipline dans le processus de gestion interne. La démarche oriente l'adaptation des initiatives ministérielles aux priorités communes, ce qui améliore la collaboration et l'exécution. Un processus structuré d'examen de la gestion a été adopté, en exécution duquel les ministères rendent régulièrement compte de leurs résultats au moyen de l'évaluation rigoureuse des progrès en matière d'initiatives prioritaires et d'indicateurs de rendement.

L'élément d'amélioration continue du processus de gestion comprend des outils comme Lean et Six Sigma qui permettent au personnel des services publics de voir son travail d'un autre œil. Il en découle à la fois des gains d'efficience dans la prestation des services à la population et la suppression des coûts inutiles. Plusieurs ministères mettent le processus à l'essai, et les premiers résultats sont positifs.

Si nous voulons bâtir une économie plus forte dans la province, le Nouveau-Brunswick doit faire savoir aux investisseurs que nous avons assaini nos finances et que nous sommes capables de vivre selon nos moyens. Cependant, fournir des services de santé aux gens du Nouveau-Brunswick gruge actuellement plus de 40 % du budget provincial.

Le coût des soins de santé par personne dans notre province surpasse de loin la moyenne nationale. Les gens du Nouveau-Brunswick ont dit que nous devons rebâtir notre système de soins de santé et trouver des façons d'obtenir de meilleurs résultats dans les limites des fonds accessibles. Au cours de l'année qui vient, les partenaires du secteur de la santé du Nouveau-Brunswick travailleront avec le **Secrétariat du renouvelé du système de santé** afin d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes de notre système de santé, de rationaliser son administration et de lancer des innovations en matière de santé.

Au printemps dernier, le Nouveau-Brunswick a instauré un **nouveau modèle de régime de pension à risques partagés** visant à rendre le système des régimes de pension de notre province plus sûr, plus transparent et plus abordable. Le nouveau modèle, élaboré en collaboration avec plusieurs syndicats du secteur public et même un syndicat du secteur privé, a suscité beaucoup d'intérêt et d'appui.

Votre gouvernement tient à poursuivre sa collaboration à l'égard des questions liées aux régimes de pension, ce qui permettra d'assurer au Nouveau-Brunswick un système des régimes de pension plus solide et plus viable. Au cours des prochains mois, le Groupe de travail sur la protection des régimes de retraite travaillera avec des participants et des employeurs à progresser vers la transition au nouveau modèle de régime à risques partagés à d'autres régimes dont la province est le répondant, notamment celui régi par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*.

Au cours de la dernière année, votre gouvernement a mis en œuvre un nouveau **système de réglementation intelligent**. Ce système tient compte de l'importance des règlements à l'égard de la protection de la santé et de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick, de la salubrité de notre environnement et des règles de pratiques loyales en matière commerciale, mais il vise en outre à alléger le fardeau réglementaire global imposé aux groupes sans but lucratif, aux entreprises et aux particuliers.

Depuis l'année dernière, l'Unité des affaires réglementaires du Bureau du Conseil exécutif a travaillé de concert avec les ministères et recensé un total de 52 970 obligations réglementaires provinciales. Les prochaines étapes de l'élaboration du système de réglementation intelligent comprendront la réduction ciblée de 20 % de ces obligations et, ensuite, le plafonnement du fardeau global en exigeant que des obligations désuètes soient abolies avant que de nouveaux règlements soient pris.

Dans le discours du trône de 2010, votre gouvernement a pris l'engagement de réviser la *Loi sur les achats publics* afin que les entreprises du Nouveau-Brunswick aient leur chance de soumissionner les marchés publics provinciaux. L'adoption de la *Loi sur la passation des marchés publics* confirme l'engagement de votre gouvernement à rendre compte du maniement des deniers publics.

Grâce à la nouvelle loi et à ses règlements, la passation des marchés publics au Nouveau-Brunswick sera adaptée au 21^e siècle, et le système de la province s'harmonisera à ceux d'autres autorités. En outre, ils favoriseront des méthodes novatrices et stratégiques en matière de passation de marchés publics afin d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick l'optimisation de leurs contributions fiscales.

Conformément à l'initiative d'amélioration continue qu'a prise votre gouvernement, le **modèle de mise en commun des services internes** sera étendu à des entités telles que Service de la paye, Optimisation de l'impression et Projets d'achats stratégiques.

Le nouveau **Bureau du chef du service de l'information** a été établi l'année dernière pour donner une orientation plus stratégique, coordonnée et ciblée aux services de l'information et de la technologie, ce qui permet à votre gouvernement de fournir de meilleurs services de manière plus efficace et efficace.

Votre gouvernement est déjà en mesure de faire tomber les cloisonnements administratifs au sein des ministères clés et dans l'ensemble des organismes publics, ce qui crée de nouvelles possibilités d'acheter des services et du matériel en profitant de ristournes supérieures et de réduire le double emploi en matière de technologie grâce à une meilleure gestion des actifs.

Grâce aux nouveaux cadres, structures, méthodes et processus de gestion de la technologie, votre gouvernement réalisera des gains d'efficacité qui mèneront à des économies importantes et il réinvestira une part d'entre elles dans des secteurs plus dignes d'attention, tels que les soins de santé, la réduction de la pauvreté et l'éducation postsecondaire.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples renseignements sur les initiatives et les projets de loi exposés dans le discours du trône. Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres programmes et politiques qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le discours du trône présente le programme d'action pour l'année qui vient, lequel prévoit les initiatives et les programmes ciblés qui font partie du plan de votre gouvernement pour rebâtir notre province, notre économie et nos collectivités.

La session qui s'amorce comprendra également le budget de capital et les prévisions budgétaires au compte ordinaire ainsi que d'autres projets de loi déterminants pour les efforts que consacre votre gouvernement à rebâtir le Nouveau-Brunswick.

La croissance et le succès futurs de notre province reposent sur notre capacité de tirer parti de nos atouts, de surmonter nos faiblesses et d'adopter l'innovation dans notre façon de travailler, dans notre mode de vie, dans notre prestation des services nécessaires pour réduire les coûts et dans notre mise à profit des nombreuses possibilités qui s'offrent à nous.

La façon d'atteindre de tels objectifs est de faire preuve d'innovation et de rebâtir et remodeler notre économie, notre appareil gouvernemental et ses programmes et services, nos collectivités et même le tissu social qui nous lie en tant que gens du Nouveau-Brunswick.

Notre œuvre n'est pas facile, mais les gens du Nouveau-Brunswick ont l'héritage, le dynamisme et les compétences qu'il faut pour transformer notre coin de pays en l'un des endroits du monde les plus novateurs où vivre, travailler et faire des affaires.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. David Alward, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M^{me} Lynch, députée de la circonscription électorale de Fredericton-Fort Nashwaak, appuyée par M. Riordon, député de la circonscription électorale de Nepisiguit, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Boudreau, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Shediac—Cap-Pelé.

La séance est levée à 16 h 11.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Discours du trône, le 27 novembre 2012

(27 novembre 2012).

Jour de séance 3

le jeudi 29 novembre 2012

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. P. Robichaud.

La séance est levée à 13 h 50.